

Association Provençale pour la Recherche en Histoire du Travail Social

Boîte aux lettres 192 La cité des associations

93 La Canebière - 13233 Marseille cedex 20 Courriel : aprehts@wanadoo.fr

L'EMERGENCE DES CENTRES SOCIAUX DANS LES BOUCHES DU RHONE AU COURS DE LA PERIODE 1945 - 1960

Ce texte a été rédigé à partir d'un premier dépouillement des procès verbaux de la Commission action sociale de la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches du Rhône de l'année 1949 à l'année 1970 et d'éléments d'archives de la Maison de l'Enfance et de la Famille. Il porte sur la période précédant la circulaire du 30 janvier 1961 relative aux centres sociaux du Ministère de la Santé Publique et de la Population. Il s'inscrit dans une recherche portant sur l'émergence des centres sociaux dans le département des Bouches du Rhône dans l'après deuxième guerre mondiale jusqu'à la fin des années soixante et dix. Au cours de cette période on peut noter un très net engagement de la Caisse d'Allocations Familiale dans le soutien au développement et à la création de centres sociaux.

1. Des origines à 1954

En 1919, la Croix Rouge nord américaine quitte un dispensaire, situé dans le centre ville de Marseille, et remet des fonds permettant d'assurer trois ans de fonctionnement à l'association «Maison des Enfants » qui prend la suite des activités du dispensaire. Devenue « Maison de l'Enfance et de la Famille » cette association crée, en 1927, une «résidence sociale » dans un groupe H.B.M. (groupe Strauss) et, dans les années suivantes, crée d'autres résidences dans plusieurs groupes d'H.B.M. : 14 centres, parfois désignés sous le nom de « résidences sociales » seront ainsi créés entre 1927 et 1943. L'association adhère à la Fédération française des Centres Sociaux en 1931. Comme le définit l'article 1 de ses statuts, la Maison de l'Enfance et de la Famille a pour but la protection de l'enfance, en particulier des nourrissons, et, à cet effet, de la famille, par tous les moyens propres à améliorer son sort ». Ces moyens sont essentiellement sanitaires, les résidences sont des dispensaires avec quelques activités sociales.

Pendant et après la deuxième guerre mondiale, la Maison de l'Enfance et de la Famille poursuit ses activités : huit centres seront créés entre 1952 et 1960. L'association sollicite, et obtient, des financements de la C.A.F. des Bouches du Rhône, au moins à partir de 1949.¹ La demande de subvention en 1949 suscite tout d'abord un refus «le conseil ayant estimé qu'elle s'occupait surtout de sanitaire, que son service social était secondaire, et que, de toute façon, il faisait double emploi avec celui de la Caisse² ». Convoquée à la réunion de la commission action sociale³, la présidente de l'association présente les activités sociales des 14

¹ Les comptes rendus des réunions de la Commission action sociale de la CAF commencent l'année 1949.

² Réunion du 20 septembre 1949

³ Réunion du 20 septembre 1949

«dispensaires » (10 dans les groupes d'H.B.M. et 4 dans les «quartiers populeux » : ouvroirs pour les mamans, garderie d'enfants le soir et le jeudi après midi «afin de les enlever aux dangers de la rue ». Elle justifie la demande de subvention par son souhait d'installer une assistante sociale dans chaque groupe d'H.B.M. Un débat suit l'exposé de la présidente au cours duquel l'assistante sociale chef de la CAF «souligne l'intérêt des garderies d'enfant le soir pour les mamans qui travaillent, ainsi que la bibliothèque enfantine » et affirme qu'il n'y a pas de risque de chevauchements avec l'activité des assistantes sociales de la CAF. A la réunion suivante une subvention de 150 000 francs est votée. Les cinq années suivantes la Maison de L'Enfance et de la Famille obtiendra une subvention. Dans cette période de 1949 à 1950, la CAF subventionne des associations qui deviendront ou créeront plus tard des centres sociaux ; parmi celles ci on peut citer une buanderie collective (la Cabucelle), un groupe d'auto construction de logement (les castors de Servières), une association s'occupant des travailleurs nord africains (A.T.O.M.).

Pour les années 1950, 1951 et 1952, les membres de la commission action sociale débattent peu autour de l'attribution de subventions à la Maison de l'Enfance et de la Famille. Par contre, en 1953, la demande d'une subvention de 2 000 000 francs «en vue de créer des résidences sociales et d'élargir certains points de son activité sociale au sein des groupes HLM » suscite un large débat dans la commission⁴. Présente à cette réunion, la présidente «attire l'attention sur la question sociale proprement dite ». Elle cite en exemple «le travail qui a été fait au groupe Strauss⁵ » : consultations ménagères avec mise à disposition de machines à coudre, cours de coupe, halte d'enfants, résidence. Souhaitant «le développement de résidences sociales » dans d'autres groupes HLM, elle en précise le mode de fonctionnement : « il y aurait dans ce centre une personne qui la dirigerait, c'est à dire une assistante sociale jouant le rôle de maîtresse de maison qui recevrait les familles et les dirigerait vers les services sociaux dont relèverait leur cas. Pour faire fonctionner ces centres le personnel suivant serait nécessaire : une infirmière, une secrétaire, deux assistantes dont une à temps complet et une médicosociale. Et bien entendu, il faudrait toujours l'aide de personnel bénévole ». Le débat s'engage tout d'abord sur la qualification de la personne qui doit être responsable du centre : le président de la commission, qui est médecin, ainsi qu'un autre administrateur, également médecin, ne voient pas une assistante sociale dans le rôle de maîtresse de maison, pour eux il est indispensable que ce soit une infirmière ; un seul administrateur y voit bien une assistante sociale «pour que cette dernière dirige, grâce à sa formation sociale, les familles dans les services sociaux dont leur cas relève » mais cette résidente doit aussi posséder un diplôme d'infirmière. Puis le débat se poursuit sur l'intérêt des centres sociaux. Il est à remarquer que, dans les quatre années précédentes il n'avait jamais été fait mention de centres sociaux dans les comptes rendus des réunions. Le président a visité des centres sociaux à Lyon, ce sont «de belles réalisations sociales » mais trop onéreuses ; malgré ce coût il souhaite que la CAF (ainsi que la CPAM) aide au développement des centres sociaux «dans les importants groupes d'HLM » tout en n'en créant pas elle-même car «il ne pourrait pas être réservé uniquement à nos propres allocataires ». Un autre administrateur «souligne que l'utilité de ces centres consiste surtout en une présence constante ». A l'issue de ce débat, une subvention de 1 500 000 francs est votée, avec l'opposition des élus CGT, à la Maison de l'Enfance et de la Famille pour «achat de matériel pour les consultations ménagères et paiement en partie du personnel social ».

L'année 1954 va marquer un tournant dans les orientations de la C.A.F. des Bouches du Rhône : pour la première fois est inscrit au budget prévisionnel action sociale une ligne

⁴ Réunion du 21 octobre 1953

⁵ C'est dans le groupe HBM Strauss que l'association a créé sa première résidence en 1927

«centres sociaux » d'un montant de trois millions de francs. Il s'agit d'une démarche expérimentale : « le président propose de faire un essai car à son sens, ces centres répondent à une nécessité et, de ce fait, nous participerions à une expérience pilote »⁶ La proposition du président est votée à la réunion suivante⁷ par sept voix contre deux, un administrateur précisant que la C.A.F. ne s'en occupe pas elle-même «mais il estime que nous pouvons aider à l'élaboration d'un centre expérimental ».

2. Le tournant de l'année 1955

La première réunion de l'année ⁸ traite des demandes de subventions de l'A.T.O.M. et de la Maison de l'Enfance et de la Famille. L'A.T.O.M. demande une subvention pour le financement de cours d'enseignement ménager et de cours d'alphabétisation pour les femmes nord africaines en déclarant qu'il s'agit de femmes et filles d'allocataires ; la subvention est accordée et prise sur le budget «enseignement ménager ». La Maison de l'Enfance et de la Famille reçoit également une subvention prise sur le budget «éducation. Secrétariats sociaux »

2.1 . La définition du centre social

En mars la réunion⁹ est consacrée à un exposé de l'assistante sociale chef sur les centres sociaux. Son exposé commence par une définition du centre social, reprise du rapport ARNION -MAZE¹⁰.

« Un centre social est une organisation qui, avec la collaboration des usagers, s'efforce de résoudre les problèmes propres à la population d'un quartier ou d'un secteur géographique, en mettant à sa disposition, dans un local approprié, un ensemble de services et de réalisations collectives, de caractère éducatif, social ou sanitaire, animé par une assistante sociale responsable de la marche générale du centre, qui doit y assurer des permanences régulières et, si possible, y résider. »

Les deux caractéristiques principales de ce centre sont la gestion par les usagers(elle reviendra plusieurs fois sur ce thème au cours de son exposé) et l'animation par un personnel qualifié. Elle note qu'il y a, en France, 200 centres sociaux dont 38 aidés par des C.A.F. ; parmi eux «les plus connus sont ceux de LEVALLOIS, SAINT DENIS, REIMS, la DEMI-LUNE à LYON. Puis elle fait une typologie des activités que l'on peut trouver dans un centre social :

a) les activités sociales :

- des permanences
- un service de travailleuses familiales
- des cours d'enseignement ménager, de couture, de raccommodage
- une buanderie
- un restaurant
- un foyer de vieillards
- une halte d'enfants
- une garderie du soir et de vacances
- des organisations de sorties, de ski ou de vacances

⁶ Réunion du 1^{er} décembre 1954

⁷ Réunion du 15 décembre 1954

⁸ Réunion du 12 janvier 1955

⁹ Réunion du 30 mars 1955

¹⁰ « Les centres sociaux » Rapport présenté au Conseil économique et social des Nations Unies par J. M. ARNION inspecteur divisionnaire, Directeur départemental de la population du Rhône et par Melle MAZE, assistante sociale, Secrétaire générale de la Fédération nationale des Centres Sociaux Informations Sociales 1^{er} juillet 1952

- des maisons familiales de vacances
- des groupements Castors
- b) les activités culturelles :
 - une bibliothèque pour adultes et pour enfants
 - des équipes sociales
 - des cercles de lectures pour adolescents et jeunes filles
 - des activités théâtrales
 - une chorale
 - un ciné club, parfois un cinéma
 - un atelier de bricolage
 - des conférences ou des concerts
- c) les activités médicosociales :
 - des cours de puériculture avec consultations P.M.I.
 - un dispensaire de petite chirurgie
 - une salle de gymnastique
 - un centre sportif

2.2. Les réalisations

Dans les mois suivant cet exposé, deux visites de centres sociaux sont organisées ainsi que des rencontres avec des responsables de centres sociaux. Ces visites et rencontres permettent de connaître les activités qui sont proposées dans les centres sociaux existants. Les centres sociaux visités sont le centre social Horace Bertin et trois centres de la Maison de l'Enfance et de la Famille (La Valbarelle et H.B.M. Loucheur et Strauss) ; les personnes reçues sont madame BOREL présidente de la Maison de l'Enfance et de la Famille et monsieur CHAIXBRYAN président de l'Union Départementale des Œuvres Privées Sanitaires et Sociales (U.D.O.P.S.S.)¹¹; ce dernier intervient pour les centres sociaux de La Gavotte, Bonneveine et Chave-Camas¹². Parmi les activités citées dans les comptes rendus de visites et par les présidents invités on peut noter :

- des études surveillées pour les scolaires,
- une halte d'enfant ;
- des « foyers de vieillards »,
- des bibliothèques,
- des vestiaires,
- un service d'aide à domicile,
- un service de soins infirmiers à domicile,
- un jardin d'enfant,
- des centres d'enseignement ménager,
- un centre P.M.I..

2.3. Le débat

Au cours des réunions qui se sont succédées après celle du 30 mars 1955, plusieurs débats ont traversé les réunions de la commission. Un premier débat a porté sur la nécessité de créer des centres sociaux : l'un des administrateurs affirme que le principe de « l'aide définie par le

¹¹ Réunion du 21 septembre 1955

¹² L'UDOPSS des Bouches du Rhône a, lors de cette réunion, manifesté son intention d'adhérer à la Fédération Nationale des Centres Sociaux

plan géographique » ne peut « s'adapter à la vie méridionale »¹³ sans toutefois préciser quel type d'aide s'y adapterait ; un autre « critique en général le centre social parce qu'il est basé sur le voisinage et que ses principes ne se soutiennent pas dans une grande ville, en effet dans ces dernières il y a des groupements généraux qui s'occupent de tout ce que l'on traite habituellement dans un centre social et ce d'une façon beaucoup plus rationnelle »¹⁴. A ces arguments, d'autres rétorquent que le centre social a pour but « de donner de la vie à un quartier à travers ses habitants »¹⁵.

Un autre débat porte sur les caractéristiques des centres sociaux existants ; deux critiques leur sont portées :

- la faiblesse du social : « on a l'impression de faire du social dans des installations sanitaires »¹⁶ ;
- l'absence de participation des usagers : un administrateur souligne « la réticence de la part des responsables à intéresser les usagers à la gestion du centre » tandis que le président « a aussi l'impression qu'au départ ces centres sociaux ont été conçus sous une forme paternaliste »¹⁷.

Par ailleurs il est fait état d'une demande d'aide à la création d'un centre social dans un groupe d'habitations que compte édifier la Société Centrale Immobilière de la Caisse des Dépôts et Consignation¹⁸ sans que le lieu en soit précisé à ce moment ; on apprendra plus tard qu'il s'agit de l'ensemble « Les Rosiers ».

La commission a pour source de documentation, outre le rapport ARNION - MAZE, des documents fournis par la Caisse de Lyon ; elle se plaint d'avoir sollicité en vain l'UNCAF. D'une certaine façon la conclusion des débats de cette année charnière est inscrite dans le budget prévisionnel pour l'année 1956 : au budget prévisionnel primitif pour l'année 1955 il était inscrit 3 000 000 F à la ligne « centres sociaux », au budget modifié 1955 2 650 000 F et au budget prévisionnel 1956 6 000 000 F¹⁹ ; ce choix budgétaire indique que le débat a été tranché en faveur de l'aide au développement et à la création de centres sociaux dans les Bouches du Rhône mais restent en discussion les modalités de répartition des financements prévus.

3. Le développement dans les années 1956 - 1960

Les cinq années qui ont suivi le débat sur les centres sociaux de l'année 1955 ont été marquées par l'élaboration d'une politique de la CAF visant au développement de ces équipements et par une certaine réticence face aux projets de la municipalité qui, par l'intermédiaire du Bureau d'Aide Sociale, avait un projet de création d'un réseau de centres sociaux.

3.1. Une croissance continue

La politique d'appui aux centres sociaux peut tout d'abord se lire dans les budgets prévisionnels de ces années :

¹³ Réunion du 20 juillet 1955

¹⁴ Réunion du 20 juillet 1955

¹⁵ Réunion du 22 juin 1955

¹⁶ Réunion du 22 juin 1955

¹⁷ Réunion du 22 juin 1955

¹⁸ Réunion du 20 juillet 1955

¹⁹ Réunion du 12 octobre 1955

- 1956 : 4 000 000 F (budget réduit de 2 000 000 F par rapport au prévisionnel initial)
- 1957 : 4 000 000 F
- 1958 : 12 000 000 F
- 1959 : 180 000 000 F
- 1960 : 164 000 NF

La politique de la C.A.F. se structure dans cette période ; elle commence à apporter son appui financier à la construction des centres sociaux, à leur aménagement et les règles de comptabilité commencent à s'affiner distinguant les subventions d'équipement des subventions de fonctionnement ; notamment pour les centres sociaux de la Maison de l'Enfance et de la Famille (1957), ceux de l'Union Mutualiste de la C.G.T. (1960), le centre social de la Gavotte (1958). Dans cette période on peut aussi remarquer que le financement des centres sociaux fait appel à d'autres sources qui, à part le ministère de la Santé et de la Population, ne sont pas citées dans les archives de la C.A.F..

Ainsi on peut noter que la C.A.F. finance l'achat des terrains pour les centres sociaux de Bonneveine²⁰ et des Rosiers²¹. Pour ce dernier, implanté dans le cadre d'une copropriété construite par la S.I.C., la C.A.F. s'engage pour un financement de 15 % soit la somme de 2.925.000 F ; sur un coût global de 19.500.000 F. Elle participe également au financement de la construction des locaux et leur aménagement pour les centres sociaux des Rosiers (1957), de la Capelette (1958), de la rue Château Payan et de la rue M. Richard (1960).

La création de certains de ces centres sociaux s'inscrit dans des opérations de construction immobilière en copropriété comme celui des Rosiers (1957), où la construction de 723 logements est en cours, et du projet dans le quartier d'une société immobilière dans le quartier Sainte Marguerite Saint Loup (1959). D'autres centres sociaux appartiennent à des réseaux comme ceux de la Maison de l'Enfance et des Familles et de l'U.D.O.P.S.S. déjà cités ou ceux des Petites Sœurs de l'Assomption (rues Château Payan et M. Richard) et de l'Union Mutualiste C.G.T. Certaines associations préexistantes sont également à l'origine de la création de centres sociaux comme l'Association des Travailleurs d'Outre Mer (A.T.O.M.) qui crée un centre social dans le camp du Grand Arenas²² pour les familles nord africaines, comme l'Association Familiale ouvrière de Saint Pierre ou les Castors au Merlan²³.

Au cours des échanges sur le financement de ces centres sociaux les administrateurs insistent, à plusieurs reprises, sur la nécessité de la participation des habitants à la gestion des centres ; sans que soit toujours distinguer la participation financière aux activités de la participation à la gestion. Ainsi, dans le débat sur le centre social des Rosiers, la création d'une association gestionnaire de l'équipement, comportant des habitants, est valorisée²⁴ et, pour le centre social de La Sauvagère, la mise en place d'une association comportant des habitants du quartier est soulignée²⁵.

Par ailleurs certains centres sociaux restent marqués par leur dominante sanitaire comme ceux de la Maison de l'Enfance et de la Famille et, aussi, ceux de l'Union Mutualiste C.G.T.. Pour ce dernier l'administrateur C.G.T. lui-même «souhaiterait qu'en fonction des subventions accordées ces centres soient tenus correctement. Certains ne réalisent pas la séparation qu'il y

²⁰ Réunion du 17 octobre 1956

²¹ Réunion du 22 mai 1957

²² Réunion du 2 octobre 1957

²³ Réunion du 23 mars 1960

²⁴ Réunion du 22 octobre 1957

²⁵ Réunion du 20 janvier 1960

a lieu de respecter dans leurs diverses activités sanitaires d'une part, sociales d'autre part. De plus l'hygiène laisse parfois à désirer.²⁶ »

3.2. Les projets du Bureau d'Aide Social

Cette proximité sanitaire et social se retrouve dans les réticences des administrateurs de la C.A.F. face aux projets présentés par le Bureau d'Aide Sociale de la ville de Marseille. Ces projets sont tout d'abord évoqués, sans précisions, au cours de la réunion du 22 octobre 1956 et présentés en 1957. Le Bureau d'Aide Sociale présente un projet de création, à long terme, de dix centres sociaux et, à court terme, demande une subvention pour deux centres celui de l'hôpital de La Conception (rue Crillon) et celui de la Maternité de la Belle de Mai²⁷. Le montant de chaque projet prévoit pour la construction de chaque centre un budget de 40.000.000 F répartis ainsi :

- 18% à la charge du Bureau d'Aide Sociale
- 10% à la charge de la ville
- 10% à la charge de la Caisse Primaire
- 12% à la charge du département et de la Caisse Régionale
- 10% à la charge de la C.A.F.

Plusieurs objections sont opposées à ces projets :

- l'association des usagers à la gestion des centres n'est pas prévue
- les besoins du quartier n'ont pas été évalués
- le risque de double emploi avec d'autres équipements.

En conclusion de ce premier débat, la possibilité de financer, «à titre expérimental », le projet de la Belle de Mai est envisagé mais la décision est renvoyée à une réunion ultérieure.

Le B.A.S. présente le projet de la Conception en octobre de la même année²⁸, accompagné des plans. Une nouvelle objection est apportée à ce projet : le fait que ce centre social sera construit dans l'enceinte de l'hôpital. La possibilité de la Belle de Mai est à nouveau évoquée et la décision renvoyée à plus tard. A la réunion suivante²⁹, le directeur du B.A.S. est présent ; il défend le projet de la Conception et développe plusieurs arguments :

- l'entrée du centre social sera indépendante de celle de l'hôpital
- un local pour un bureau payeur de la C.A.F. est prévu
- le logement du directeur du centre social (qui sera une assistante sociale) est envisagé
- une salle pour la coordination des services sociaux est prévue
- ce projet s'inscrit dans la perspective de création de dix centres sociaux, dont quatre dans les années prochaines

Un administrateur (professeur de médecine) soulève l'objection de la proximité de l'hôpital : « est-il bon de le construire sur un terrain réservé au traitement des malades, à proximité des pavillons d'enfants. Il n'est pas douteux que si le centre n'est pas gêné par l'hôpital, l'hôpital sera gêné par le centre. A son avis, l'hôpital devrait avoir priorité sur le centre social, du moment qu'il s'agit d'un terrain appartenant à l'Assistance Publique. » Après avoir rappelé leur préférence pour le projet de la Belle de Mai, les administrateurs renvoient la décision à une date ultérieure.

²⁶ Réunion du 23 mars 1960

²⁷ Réunion du 27 mai 1957

²⁸ Réunion du 2 octobre 1957

²⁹ Réunion du 16 octobre 1957

Revenant à la charge, le directeur du B.A.S. présente le nouveau plan de financement du centre de la Conception³⁰ qui est passé de 40.000.000 F à 61.358.200 F réparti ainsi :

- Etat 17.000.000 F
- Département 6.135.820 F
- Ville 6.135.820 F
- Sécurité sociale 6.135.820 F
- B.A.S. 15.814.000 F
- C.A.F. 6.136.740 F

Face à cette demande « l'opposition formelle à la construction sur ce terrain » est renouvelée et les administrateurs prévoient une visite sur le terrain avant toute décision. Après quelque temps de silence sur ce projet, la décision de rejet est renouvelée en 1960³¹ et ce n'est qu'en 1963³² qu'une subvention de 40.000 NF est accordée pour la construction du centre de la Conception.

4. Un engagement de la C.A.F.

Au cours de cette période de dix ans, on peut voir que la C.A.F. des Bouches du Rhône s'est progressivement engagé dans le soutien à la création et au développement des centres sociaux dans le département. De nombreux centres sociaux existent à l'orée des années soixante et, comme le souligne le président, « tous les centres sociaux sont très fréquentés et rendent des services important dans les divers quartiers³³ ». L'impulsion donnée par le rapport ARNION-MAZE est notable ainsi que l'influence, dans l'élaboration d'une définition d'un centre social, des expériences du département du Rhône, plusieurs fois cités au cours des réunions. Malgré cette impulsion, la situation n'apparaît pas comme satisfaisante au regard des administrateurs. Dans une des ultimes réunions de l'année soixante, « le président tient à souligner qu'en ce qui concerne les centres sociaux on peut se rendre compte lorsqu'on regarde ce problème à l'échelon national que notre département est l'un de ceux qui fait le moins d'effort.³⁴ » Les années suivantes, dans la décennie 1960 - 1970, verront de nouveaux efforts et le développement de très nombreux centres sociaux.

Annie DEPARDON et Henri PASCAL
Association Provençale pour la Recherche en Histoire du Travail Social
Marseille mars 2001

³⁰ Réunion du 12 mars 1958

³¹ Réunion du 23 mars 1960

³² Réunion du 20 juin 1963

³³ Réunion du 23 mars 1960

³⁴ Réunion du 23 novembre 1960

Annexe 1

Liste des centres ouverts par la Maison de l'Enfance et de la Famille et leur date de création

- 1917 – L'Observance
- 1927 – Cité Strauss dans des HLM municipaux
- 1928 – Cité des Chartreux dans des HLM départementaux – fermée en 1952
- 1928 – Cité Saint Loup dans des HLM municipaux
- 1929 – Chutes Lavie dans des HLM municipaux
- 1929 – La Barasse dans l'usine d'Electro-Chimie, transporté en 1964 dans des locaux de la paroisse avec l'appui et l'aide du C.I.Q.
- 1930 – Cité Saint Louis dans des HLM municipaux
- 1933 – Cité Loucheur dans des HLM départementaux
- 1935 – Cité Michelis dans des HLM départementaux
- 1936 – rue Auguste Blanqui
- 1939 – Cité Pierre Renard dans des HLM départementaux
- 1941 – La Rose, boulevard de la Présentation, transporté en 1965 dans la cité « Le Clos » dans des HLM départementaux
- 1942 – Hôpital d'Allauch
- 1943 – Saint Marcel
- 1952 – Cité Saint Charles dans des HLM municipaux
- 1955 – Cité La Valbarelle dans des HLM municipaux
- 1957 – Les Rosiers rendu au C.I.L. en 1964
- 1958 – Cité La Martine dans des HLM de la ville de Marseille
 - 1966 – Cité Saint Just dans des HLM municipaux
- 1959 – Cité l'Abeille à La Ciotat dans des HLM de la ville de Marseille
 - 1966 – La Cabucelle
- 1960 – Le Petit Séminaire dans une cité de la S.C.I.C.
- 1961 – Campagne Larousse dans une cité de la S.C.I.C.
- 1962 – La Rouguière dans une cité HLM de la ville de Marseille
- 1962 - Bois Lemaître à Montolivet dans une cité P.T.T.
- 1962 - La Busserine à Saint Barthélemy dans une cité de la S.C.I.C.
- 1962 - La Viste –Centre ALFA- dans une cité de la S.C.I.C.
- 1963– Cité jardin La Blancarde dans des HLM municipaux
- 1963 - Centre social de Sévigné
 - 1966 – Sainte Geneviève dans des HLM municipaux
 - 1966 – Le Castellas dans une cité HLM de la ville de Marseille
- 1966 – La Citadelle dans une cité P.T.T.
- 1966 – La Maurelette dans une cité C.I.L.

Extrait de « Maison de l'Enfance et de la Famille. Historique de 1917 à 1967 » par madame BOREL

Annexe 2

Centres sociaux cité dans les comptes rendus de la Commission Action Sociale de la C.A.F. 13 DE 1949 à 1960

1955 - Bonneveine (U.D.O.P.S.S.)

1955 - 194 rue Horace Bertin

1955 - La Gavotte (U.D.O.P.S.S.)

1955 - Chave Camas (U.D.O.P.S.S.)

1955 - Vallon de l'Auriol (U.D.O.P.S.S.)

1956 - Saint Mitre

1957 - Les Rosiers

1957 - La Cabucelle

1957 - Grand Arenas (A.T.O.M.)

1958 - La Capelette

1959 - La Pauline (U.M. C.G.T.)

1960 - La Sauvagère

1960 - rue Château Payan (Petites Sœurs de l'Assomption)

1960 - rue M. Richard (Petites Sœurs de l'Assomption)

1960 - Saint Pierre (Association Familiale Ouvrière)

1960 - Le Merlan (Les Castors)*